

MOUEZ AR VRO

(La Voix du Pays) PLOUGUIN – TREOUERGAT

n° 1114 – 12.02.2021

Consultable sur Internet à l'adresse ci-dessous

Site internet de la commune : www.plouguin.fr - Courriel : mairie@plouguin.fr Plouguin également sur facebook - Tél. : 02.98.89.23.06 - Fax : 02.98.89.20.94

Taxi Plouguin: Le Marhollec Isabelle 06.82.13.98.64 **Correspondant de presse**:

Télégramme : J.Y. Tournellec 06.63.24.11.10 – <u>jeanyvestournellec@bbox.fr</u>. Ouest France : Agnès Gondar 06.63.69.54.31 – <u>agnesof@bbox.fr</u>

M. Prietz, conciliateur de Justice, sur RDV au 02.98.48.10.48.

Cabinet médical: 06.66.16.40.86.

Cabinet infirmier: 02.98.89,25.98

Véronique Prémel, infirmière libérale: 02.29.02.66.50.

Pharmacie de garde: **Appelez le 32 37** et laissez-vous guider. Vous obtiendrez la ou les pharmacie(s) de garde la ou les plus proche(s) de votre domicile. Cette information est également affichée à la porte de la pharmacie de Plouguin.

Médecin de garde : En cas d'urgence appeler le 15 Ambulance de garde : 02.98.32.60.60 – 02.98.32.68.06

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES















de ces gestes, porter un nassades masque quand la distanc d'un mètre ne peut pas être respectée

Vaccination contre la Covid-19
des personnes sans moyen de locomotion
âgées de plus de 75 ans et celles atteintes de pathologies à haut risque



Certaines personnes, aidées par leur médecin traitant, ont obtenu un rendez-vous. Si vous êtes dans l'incapacité de prendre rendez-vous, les mairies de Plouguin et de Saint-Pabu proposent également de vous accompagner dans cette démarche. Pour le moment, aucun rendez-vous n'est possible sur Saint-Renan et Brest avant le 22 février.

Par ailleurs, dès que des rendez-vous seront possibles, les communes de Plouguin et de Saint-Pabu organiseront le transport des personnes sans moyen de locomotion.

Si ce service vous intéresse, vous devez transmettre vos coordonnées (Nom, prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale, ainsi que le nom de votre médecin traitant) à la mairie (02.98.89.23.06 pour Plouguin et 06.40.07.14.86 pour Saint-Pabu).

Vous serez ensuite recontacté par la mairie pour vous informer de la date de votre rendez-vous et organiser votre transport. Lors de la vaccination, une ordonnance de votre médecin traitant vous sera demandée.



Travaux rue de Brest jusqu'à mi-février

Pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise, la circulation est temporairement réglementée rue de Brest, depuis la place Eugene Forest jusqu'à la rue Abbé Luguern.

Le stationnement dans l'emprise des travaux est interdit.

Remise en état du parking de l'ancien presbytère Sous réserve de conditions météorologiques favorables, des travaux sont prévus le <u>lundi 15 février</u>.

Le stationnement y sera interdit durant les travaux.



« Dispositif argent de poche »

Le dispositif argent de poche s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans.

Il est reconduit <u>les mardi 23 et jeudi 25 février, et mardi 2 et jeudi 4 mars</u>, soit de 9h à 12h, soit de 14h à 17h, dans la limite de 10 par groupe.

Ceux qui souhaitent s'inscrire pour la 1ère

fois sont invités à retirer un dossier en mairie. Pour ceux qui ont déjà un dossier, veuillez indiquer vos disponibilités par mail à christine.saliou@plouguin.fr.

Inscriptions jusqu'au 17 février dernier délai.



Fédération Sportive et Culturelle Ouvert aux jeunes de 10 à 17 ans

Une semaine d'animation aura lieu <u>du 1^{er} au 5</u> <u>mars</u>, de 10h à 18h, **à Plouguin**.

Les dossiers d'inscription (à retourner pour le

21 février) sont disponibles en mairie ou à demander par mail à christine.saliou@plouquin.fr

Animations jeunesse organisées par les communes de Plouguin, Lampaul-Ploudalmézeau et Saint-Pabu



Soirée jeux de société pour les ados de 12 à 16 ans

le jeudi 25 février

de 14h à 17h

à la salle polyvalente de Plouguin Gratuit

Renseignements et inscriptions : christine.saliou@plouguin.fr



INSCRIPTION : 10€

mairie@saint-pabu.bzh christine.saliou@plouguin.fr bgallic.mairielampaulploudal@orange.fr Animation programmée sous réserve que le protocole sanitaire autorise la pratique d'activités sportives en intérieur.

PARTICULIERS DÉTENTEURS D'OISEAUX Face au risque sanitaire élevé vis-à-vis de l'influenza aviaire, mettez vos animaux à l'abri des oiseaux sauvages Enfermez vos volailles ou installez un filet de protection Déclarez vos animaux à la mairie du lieu de détention SIUNE MORTALITE ANORMALE EST CONSTATÉS: CONSTRUEZ LES CADAMIES EN LES ISOLANI ET EN LES PROTECEANT ET CONTACTEZ VOTRE VÉTERMARES OU LA DIRECTION DES POPULATIONS.

Déclarez vos animaux à la mairie

Pour faire face à un éventuel cas d'influenza aviaire, il est nécessaire de connaître les détenteurs d'oiseaux, qu'ils soient professionnels ou particuliers.

Cela permet, en cas de détection du virus dans un secteur donné, d'organiser le plus rapidement possible une surveillance permettant de savoir si la maladie circule ou non. Les détenteurs non professionnels de volailles de bassecour ou d'autres oiseaux captifs élevés en extérieur sont tenus de se déclarer auprès de la mairie (formulaire Cerfa 15472*02).

La mairie tient à jour un registre des détenteurs d'oiseaux.



Recensement militaire: tous les jeunes, filles et garçons, doivent se faire recenser dans les 3 mois suivant la date anniversaire de leurs 16 ans.

Une attestation de recensement leur sera remise à cette occasion. Les jeunes se présenteront en mairie, munis du livret de famille et de la carte d'identité.

Horaires des messes :

<u>Samedi 13 février</u> à **16h30** à Lampaul-Ploudalmézeau et à Milizac. <u>Dimanche 14 février</u> à 10h30 à Ploudalmézeau et à Saint-Renan.

Mercredi des cendres 17 février : messes à 15h00 à Saint-Renan et à 16h30 à Ploudalmézeau.

Dans le respect des gestes barrières : distanciation physique, port du masque obligatoire dès 6 ans.

Une permanence d'accueil sera assurée au presbytère de Ploudalmézeau chaque samedi de 9h30 à 11h30, <u>à partir du</u> 13 février.



Familles de Vacances du Secours Populaire Français

Le Secours Populaire Français permet à des enfants âgés entre 6 et 12 ans de partir en vacances chaque année, grâce à des familles de vacances, au mois de juillet et

d'août, sur une période de 15 jours.

Cette année les périodes sont <u>du 16 au 30 juillet</u> et <u>du 30 juillet</u> au 16 août.

Les enfants accueillis dans les familles finistériennes sont principalement des enfants de la Marne, de Paris, du Finistère, du Maine et Loire dont les parents sont bénéficiaires du Secours Populaire.

Des permanences du service accès vacances ont lieu le lundi de 14h à 16h30, le mardi de 9h à 12h et le jeudi de 9h à 12h.

Contact: 02.98.44.48.90 - vacances@spf29.org

EMPLOI – FORMATION



Des offres d'emploi sont disponibles sur le territoire des Abers.

Consultez-les en ligne :

https://www.pays-des-abers.fr/maison-de-l-emploi-de-la-communaute-de-communes-du-pays-des-abers.html